



© Hintermann & Weber

Impatiente glanduleuse

Impatiens glandulifera Royle

F4-6

Recommandations de lutte*

F1 informations générales
F2 clé de décision
F3 description
F4 recommandations de lutte

Pourquoi lutter contre l'impatiente ?



- Elle supprime la végétation naturelle.
- Elle déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion.
- Elle augmente les coûts d'entretien des berges et des talus.

Principes à suivre

1° Intervenir le plus tôt possible !

Plus une infestation est importante et ancienne, plus il est difficile et coûteux de limiter l'expansion de la plante.

2° Eviter toute dispersion de la plante !

Intervenir impérativement avant la floraison, au plus tard au début de la montée en graines.

Intervenir sur la totalité des plantes, enlever et éliminer l'ensemble du matériel végétal : l'impatiente se propage principalement par dispersion des graines, mais également par bouturage de tiges ou de racines.

Intervenir de l'amont vers l'aval : l'impatiente se dissémine facilement en bordure de cours d'eau, emportée par le courant.

3° Prévoir des contrôles : vérifier l'efficacité des interventions !

S'assurer de l'absence totale de repousses (la viabilité des graines d'impatiente dans le sol peut atteindre 6 ans).

Répéter l'intervention jusqu'à disparition complète de la plante.

4° Prévenir la germination dans les surfaces gérées !

Après fauchage ou arrachage, ensemercer les surfaces avec des espèces indigènes à fort recouvrement (à adapter aux conditions locales).

5° En raison de l'impact des traitements chimiques sur l'environnement, privilégier autant que possible les méthodes de lutte mécaniques.



© Hintermann & Weber

L'impatiente peut former des populations denses supplantant la flore indigène, particulièrement le long des cours d'eau, un de ses principaux vecteurs de dispersion.



© Patrice Descombes

Les inflorescences d'un seul individu d'impatiente peuvent produire jusqu'à 10'000 graines.

* Recommandations de la DGE-BIODIV, selon art. 7 Règlement concernant la protection de la flore (RPF, RSV 453.11.1)

I. Recommandations de lutte (2013)

Impatiente glanduleuse

DECISION		INTERVENTION					
Situation	Objectif	Méthode	Fréquence (/an)	Période (mois)	Contrôle	Durée minimale	Elimination
Foyers de ≤ 100 m ²	Zone nature prioritaire ¹ OU région non infestée ² OU le long des cours d'eau	 A	2 x	5 et 7	OUI	6 ans	OUI
	Autres situations	 B	2 x	5 - 6 et 7 - 8	OUI	Permanente	OUI
Foyers de > 100 m ²	Zone nature prioritaire ¹ OU région non infestée ²	 C	3 x	5 - 8	OUI	6 ans	OUI
	Autres situations	 B	2 x	5 - 6 et 7 - 8	OUI	Permanente	OUI

1 Zone nature prioritaire :

inventaires fédéraux et cantonaux de protection des milieux naturels (PPS, marais, etc.), réserves naturelles, biotopes aménagés, cours d'eau revitalisés, stations forestières peu fréquentes et milieux dignes de protection selon l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, OPN, annexe 1.

2 Région non infestée:

présence de moins de 10 foyers de 100 m² dans un rayon d'un km.

II. Méthodes de lutte

A Arrachage manuel

CIBLE

Plantes isolées et petits foyers ($\leq 100 \text{ m}^2$) situés dans une zone nature prioritaire, ou une région encore non infestée, ou le long des cours d'eau.

Objectif: éradication.

ACTIONS

1° Arrachage à la main ou à l'aide d'outils légers.

Fréquence: 2x par an.

Périodes d'intervention: mai et juillet (juste avant la floraison).

Durée minimale: 6 ans.

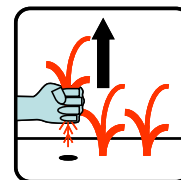
2° Contrôle 2 à 3 mois après l'intervention.

3° Contrôle l'année suivant l'intervention.

4° Evacuation et élimination (→ chapitre III).

MATÉRIEL

Pelle ou pioche pour faciliter l'extraction des racines et véhicule de transport pour l'évacuation.



Pour que l'intervention soit efficace, les plantes doivent être arrachées avant la floraison (au plus tard au début de la montée en graines)!

B Fauches répétées

CIBLE

Plantes isolées et petits foyers ($\leq 100 \text{ m}^2$) ou foyers de surface importante ($> 100 \text{ m}^2$) situés hors zone nature prioritaire ou dans une région infestée.

Objectif: stabilisation.

ACTIONS

1° Fauches répétées.

Fréquence: 2x par an.

Périodes d'intervention: mai à juin (1^{ère} fauche juste avant la floraison) et juillet à août (2^{ème} fauche).

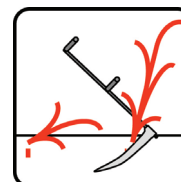
Durée minimale: mesure permanente.

2° Contrôle l'année suivant l'intervention.

3° Evacuation et élimination (→ chapitre III).

MATÉRIEL

Faucheuse, débroussailluse, épareuse et véhicule de transport pour l'évacuation.



La 1^{ère} intervention doit impérativement être réalisée avant la floraison et suivie d'une fauche des rejets. Les fauches doivent être effectuées au plus près du sol, sous le 1^{er} noeud.

C Fauches répétées

CIBLE

Foyers de surface importante (> 100 m²) situés dans une zone nature prioritaire ou une région encore non infestée.

Objectif: éradication.

ACTIONS

1° Fauches répétées.

Fréquence: 3x par an.

Période d'intervention: mai à août (1^{ère} fauche juste avant la floraison).

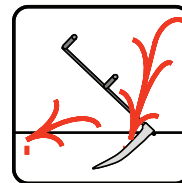
Durée minimale: 6 ans.

2° Contrôle l'année suivant l'intervention.

3° Evacuation et élimination (→ chapitre III).

MATÉRIEL

Faucheuse, débroussailleuse, épareuse et véhicule de transport pour l'évacuation.



*La 1^{ère} intervention doit impérativement être réalisée avant la floraison et être suivie de deux fauches des rejets. Les fauches doivent être effectuées **au plus près du sol, sous le 1^{er} noeud**.*

Autres méthodes

Plusieurs autres méthodes de lutte contre l'impatiente glanduleuse n'ont pas été retenues car elles sont peu efficaces ou exclusivement ciblées sur des situations très spécifiques.

Lutte chimique: étant donné que l'impatiente est liée au réseau hydrographique, cette méthode est peu adaptée, car les traitements chimiques sont interdits en forêt et sur une largeur de 3 mètres en bordure des eaux superficielles.

Concurrence végétale: un semis d'espèces indigènes à fort pouvoir couvrant est intéressant pour concurrencer la plante sur les terrains mis à nu par l'arrachage ou par la mort de la plante. L'ensemencement se fait après l'arrachage, ou en fin de saison, lorsque la plante meurt et laisse le sol nu.

Semer de préférence des plantes indigènes qui germent tôt dans la saison, pour créer une couverture gênant l'impatiente. Contacter une entreprise spécialisée dans l'ensemencement, les mélanges grainiers ou le génie biologique pour un choix d'espèces adapté.

III. Elimination

Le ramassage et l'élimination de l'ensemble du matériel végétal (tiges, racines) font partie intégrante de la lutte contre les impatientes. Il existe deux possibilités pour l'élimination des déchets végétaux (cf. chapitre V. Liens utiles) :

1. **Compostage** avec hygiénisation, **ou méthanisation** dans une compostière professionnelle (pas de compostage au jardin ni en bout de champ) ! Les compostières doivent être averties à l'avance en cas d'apport de quantités importantes de matières végétales infestées de néophytes.
2. **Incinération** : évacuation en usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM).



IV. Coûts

A. Intervention (sans élimination ni transport !)

* Coûts indicatifs estimés sur la base d'un tarif horaire de 50 CHF/heure

Type d'intervention		Coût par intervention (CHF)*	Coût annuel (CHF/an)*
A Arrachage manuel		3 - 7.-/m ²	6 - 14.-/m ²
B Fauches répétées 2x		0.30 - 0.50/m ²	0.60 - 1.-/m ²
C Fauches répétées 3x		0.30 - 0.50/m ²	0.90 - 1.50/m ²

B. Elimination

Filière	Types de déchets	Coûts d'élimination (2013)
Compos-tage	Tiges / feuilles / racines	100.- à 130.- /tonne (HT)
Incinération	Tiges / feuilles / racines	148.- /tonne (HT) SATOM SA
		199.- /tonne (HT) SAIDEF SA
		240.- /tonne (HT) TRIDEL SA
		278.-/tonne (HT) CHENEVIERS

V. Liens utiles

Compostage et méthanisation des néophytes envahissantes

Groupe de travail AGIN, plantes invasives

www.kvu.ch

Compostage, valorisation énergétique

Biomasse Suisse

www.biomassesuisse.ch

Usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du canton de Vaud

Liens disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud

www.vd.ch

Impressum

Editeur : © DGE-BIODIV, 2018

Document réalisé avec la collaboration des bureaux Hintermann & Weber SA, Montreux et CSD INGENIEURS SA, Lausanne, dans le cadre du projet Ligne verte (Ville de Lausanne, DGMR, DGE, DGAV).

Conception graphique : NiceFuture

Illustrations de l'espèce : Hintermann & Weber, Patrice Descombes